

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 10 juin 2025 à 18h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier;

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Sont absents :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 18h30.

2025.06.122 Nomination d'une greffière-trésorière substitut

ATTENDU l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

EN CONSÉQUENCE,

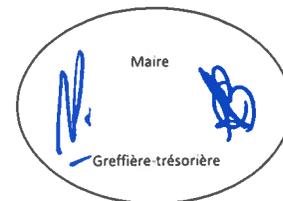
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.06.123 Adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
 - 1.1 Nomination d'une greffière-trésorière substitut
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Administration générale**
 - 3.1 Employé numéro 13-0007 – suspension disciplinaire
4. **Période de questions**
5. **Clôture et levée de la séance**
 - 5.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025.06.124 Employé numéro 13-0007 – suspension disciplinaire

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la directrice générale adjointe et chargée de projet;

CONSIDÉRANT QUE les faits reprochés à l'employé 13-007 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier impose à l'employé numéro 13-0007 une mesure disciplinaire de suspension sans solde d'une durée de 3 jours.

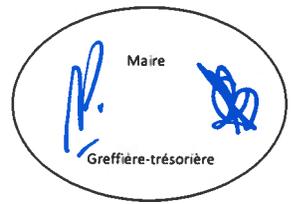
QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, la directrice générale adjointe et chargée de projet, le directeur des travaux publics soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, au moment approprié.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 18h40 à 18h40.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025.06.125 Clôture et levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 18h42.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »



Robert Pufahl,
Maire



Carol-Anne Benjamin,
Directrice générale adjointe et chargée de projet